



Les cotisations versées à l'avance ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie ou d'accident (joindre un certificat médical).

L'objectif de l'école est de dispenser un enseignement conforme à l'éthique de l'Ecole Suisse de Yoga Japonais (ESYJ). Chaque élève doit avoir une licence valable de l'ESYJ. Une cotisation annuelle à ESYJ de CHF 60.- doit être payée en plus des cotisations mentionnées ci-dessus.

**Règlement de l'école :** par son inscription, l'élève s'engage à respecter les règles d'étiquettes du dojo (en annexe). Ces règles constituent la base nécessaire pour l'enseignement d'un aikido de qualité.

**Nettoyages :** Tous les membres sont tenus de participer aux nettoyages et à l'entretien du Dojo. Le nettoyage du tatami dans les dojos s'effectue communautairement, pendant les horaires des entraînements.

**Équipement :** Un training et un linge sont obligatoires. Un *samue* (tenue officielle pour le yoga japonais) est souhaitable.

**Leçons manquées :** Le/la pratiquant(e) manquant des leçons n'est pas dispensé(e) du paiement des cotisations. Les rappels seront majorés de CHF 5.- à CHF 10.-. Tout arrangement verbal, pour être valable, doit être confirmé par écrit. Dans les cas extrêmes, si le/la signataire devait ne pas s'acquitter des cotisations, l'école se réserve le droit de recourir à la voie juridique.

**Assurance(s) :** Le/la pratiquant(e) doit lui-même s'assurer. Graf Dojos Sàrl ne peut être rendue responsable des accidents survenus en cours d'entraînement. D'autre part, elle décline toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires.

**Vacances et jours fériés :** l'école est fermée durant les jours fériés officiels. Les vacances du dojo sont de 4 semaines par an (Noël-Nouvel An et 2 semaines en été ; celles-ci sont annoncées à l'avance dans le dojo. Les cotisations sont payées pour l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre inclus.

**Photos, vidéos :** sauf avis contraire de votre part, vous acceptez que des photos ou des vidéos soient occasionnellement prises lors des entraînements et/ou stages et utilisées à des fins promotionnelles pour Graf Dojos Sàrl.

**Streaming :** Certains cours sont retransmis en direct par streaming pour les membres de Graf Dojos. Demandez-nous le lien Zoom pour vous connecter.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris bonne note du contrat ci-dessus et être d'accord avec les conditions mentionnées.

Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Responsable de l'école d'aikido (laissez libre) :

Signature du participant :  
(ou du représentant légal)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Coordonnées pour le paiement des cotisations :**

Graf Dojos Sàrl, Route de Fribourg 41, 2503 Bienne IBAN: CH66 0079 0016 6079 1525 8



## Règles d'étiquette du Dojo

Annexe au contrat de membre

- ✓ Le/la pratiquant/e est prié/e de faire le moins de bruit possible en se mettant en tenue ou en se douchant et s'habillant pour repartir, surtout si un cours a lieu pendant ce temps.
- ✓ Ne parler à personne se trouvant sur les *tatami* durant un cours.
- ✓ Il convient de faire son possible pour respecter l'harmonie du *Dojo* et donner de la plénitude à la pratique.
- ✓ Le cours commence et se termine par une cérémonie formelle. Il est essentiel d'être à l'heure pour y participer. Le/la pratiquant/e qui arrive en retard doit attendre au bord des *tatami* jusqu'à ce que l'enseignant(e) lui fasse signe de se joindre au cours.
- ✓ Enlever ses chaussures à l'entrée du *Dojo* et mettre une paire de *zooris* (ou pantoufles).
- ✓ Saluer en entrant et en sortant du *Dojo* (par respect du lieu).
- ✓ Laver ses pieds et ses mains avant l'entraînement et veiller à ce que ses ongles soient coupés courts. Si les ongles sont vernis veiller à ce que le vernis ne fasse pas de marques aux *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que le *samue* (habit de pratique) soit propre et sans mauvaises odeurs.
- ✓ Enlever colliers, bagues, montre, etc... *mais* chacun est responsable de ses objets de valeur.
- ✓ Saluer en direction du *kamiza* (mur d'honneur) avant de monter et de descendre des *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que les *tatami* soient propres avant et après chaque entraînement (tout le monde participe un peu aux nettoyages du *Dojo*).
- ✓ Respecter les instruments de travail.
- ✓ Lorsque l'enseignant(e) montre une technique, les élèves sont toujours en *seiza* (=assis sur les genoux) ou *anza* (=assis en tailleur) en cas de difficultés à être en *seiza*.
- ✓ Dès que la fin d'une technique est annoncée, arrêter immédiatement son mouvement, saluer son/sa partenaire et rejoindre les autres pratiquants assis en ligne.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui doit impérativement quitter la leçon avant la fin doit en informer l'enseignant(e), le/la saluer et se retirer discrètement.
- ✓ Il est interdit de boire, de manger, de mastiquer un chewing-gum sur les *tatami*.
- ✓ On dit habituellement „*Onegai shimasu*“ (littéralement: je vous fais une requête, s'il vous plaît) au moment du salut du début du cours et „*Dômo arigatoo gozaimashita*“ (merci beaucoup) en fin de cours.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui ne pourra vraiment pas se soumettre à ce règlement, sera malheureusement prié de se retirer.